

C **Offices récepteurs** **C**
CU **OFFICE CUBAIN DE LA PROPRIÉTÉ** **CU**
INDUSTRIELLE

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Cuba
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Espagnol ¹
Langue dans laquelle la requête peut être déposée :	Espagnol
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	1
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique ^{2, 3, 4} ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Non
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Institut national de la propriété industrielle (Brésil), Institut national de la propriété industrielle (Chili), Office autrichien des brevets, Office espagnol des brevets et des marques, Office européen des brevets ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Institut national de la propriété industrielle (Brésil), Institut national de la propriété industrielle (Chili) ⁵ , Office autrichien des brevets, Office espagnol des brevets et des marques, Office européen des brevets ⁶ ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)

[Suite sur la page suivante]

¹ En fonction du choix du déposant quant à l'administration compétente chargée de la recherche internationale, il pourra être nécessaire pour le déposant de remettre une traduction dans une langue correspondante (voir l'annexe D) (règle 12.3 du PCT).

² Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxe payables à l'office récepteur").

³ Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, celui-ci doit être présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

⁴ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 28 janvier 2016, pages 30 et suiv.

⁵ L'Office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

⁶ L'Office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins, par l'Office autrichien des brevets ou par l'Office espagnol des brevets et des marques.

C **Offices récepteurs** **C**

CU **OFFICE CUBAIN DE LA PROPRIÉTÉ** **CU**

INDUSTRIELLE

[Suite]

Taxes payables à l'office récepteur:	Monnaie: Peso cubain (CUP)
Taxe de transmission:	CUP 2.400
Taxe internationale de dépôt ⁷ :	Équivalent en CUP de 1.330 francs suisses
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e 7:	Équivalent en CUP de 15 francs suisses
Réductions (selon le barème de taxes, point 4):	
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères):	Équivalent en CUP de 200 francs suisses
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères):	Équivalent en CUP de 300 francs suisses
Taxe de recherche:	Voir l'annexe D(AT), (BR), (CL), (ES), (EP) ou (RU)
Taxe pour le document de priorité:	CUP 2.400
L'office récepteur exige-t-il un mandataire?	Non, si le déposant est domicilié à Cuba Oui s'il n'a pas de domicile ou d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux à Cuba
Qui peut agir en qualité de mandataire?	Toute personne habilitée à exercer auprès de l'office. Les noms et adresses professionnelles des personnes pouvant exercer les fonctions de mandataire sont publiés dans la Gazette officielle [<i>Boletín Oficial de la Oficina</i>].

⁷ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).
(4 février 2021)